

CONFEDERATION SYNDICALE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSEURS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES

Groupe hospitalier Cochin-Saint-Vincent de Paul

72-84 avenue Denfert-Rochereau 75014 PARIS

téléphone : 06 83 44 72 19

www.snphu.com.

Paris, le 04 novembre 2009

<p style="text-align: center;">ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA CONFEDERATION SYNDICALE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE SAMEDI 24 OCTOBRE 2009</p>
--

ORDRE DU JOUR

1. *Définition des objectifs de la Confédération Syndicale Hospitalo-Universitaire.*
2. *Renouvellement du Délégué Général de la Confédération Syndicale Hospitalo-Universitaire.*
3. *Mise en place des structures de communication et de gestion des moyens matériels.*
4. *Questions diverses*

Le conseil d'administration de la Confédération Syndicale Hospitalo-Universitaire réuni le samedi 12 septembre 2009 a informé ses membres que la succession de Pierre Fernet en qualité de Délégué Général de la Confédération Syndicale Hospitalo-Universitaires est ouverte en raison de la cessation de ses activités au 31 août 2009. Le candidat proposé et pressenti lors du conseil d'administration du 20 juin 2009 est le Professeur Jean-Paul Denoeux.

Le Professeur Frédéric Bargy, Président du Syndicat National des Professeurs Hospitalo-Universitaires (S.N.P.H.U.) en présence du Professeur Jean-Luc Wautier, Président du Syndicat National des Médecins Biologistes des Centres Hospitalo-Universitaires, et du Professeur Bertrand Diquet, Président du Syndicat National des Professeurs Hospitalo-Universitaires, ouvre la séance de cette assemblée générale extraordinaire de ce jour en rappelant que la Confédération Syndicale Hospitalo-Universitaire assure la concertation et la synergie d'action des trois syndicats depuis plus de deux ans, dans un environnement de restructurations et de mise en œuvre de réformes qui redessinent les contours de l'hôpital public français et de ceux de l'Université.

Après avoir accepté de se présenter comme candidat à la Délégation Générale de la Confédération Syndicale Hospitalo-Universitaire, le Professeur Jean-Paul Denoeux souhaite

proposer des objectifs très précis pour l'avenir de la Confédération avec la mise en place de structures de fonctionnement et de moyens matériels nécessaires.

Le Professeur Jean-Paul Denoeux rappelle que depuis son arrivée en 1997 comme membre du conseil d'administration du Syndicat National des Professeurs Hospitalo-Universitaires, notre représentativité n'est pas excellente. Il reste donc à faire dans nos campagnes d'adhésions si nous souhaitons assurer la pérennité de notre syndicat. L'augmentation de nos adhérents sera possible que si nous menons une campagne d'adhésion ciblée et suivie. Nos adhérents devront être contactés régulièrement ainsi que tous les collègues des centres hospitalo-universitaires. Savoir s'imposer comme des interlocuteurs essentiels auprès de nos ministères de tutelle sera notre atout majeur. Une politique vis-à-vis des autres organisations syndicales hospitalo-universitaires non confédérées devra être mise en place.

En qualité de Délégué Général de la Confédération Syndicale Hospitalo-Universitaire, le Professeur Jean-Paul Denoeux propose que la Confédération se réunisse très régulièrement en présence des présidents, des Vice-Présidents, et des secrétaires généraux de chaque syndicat confédéré pour une concertation sur toutes les affaires en cours. Une assemblée générale statutaire et une conférence sous forme de symposium sur des thèmes d'actualités sous le parrainage des ministères de tutelle devront être organisés annuellement. Les informations syndicales hospitalo-universitaires devront être mises en ligne sur les sites des syndicats confédérés et une rubrique de la confédération devra apparaître sur le site de chaque syndicat confédéré.

Le Professeur Jean-Paul Denoeux souhaite disposer d'un secrétariat permanent et demande la participation des secrétariats des syndicats confédérés en cas d'action exceptionnelle. Rappelons que les conseils d'administration des syndicats confédérés désapprouvent la mise en commun des fichiers de leurs adhérents respectifs.

La Confédération Syndicale Hospitalo-Universitaire disposera d'une contribution financière de chaque syndicat confédéré au prorata du nombre de ses adhérents, ce qui suppose la gestion d'un compte bancaire par un trésorier. Chaque syndicat souhaite verser une somme forfaitaire de 1 000 euros. Cette proposition sera soumise aux conseils d'administration des syndicats confédérés.

Les membres des syndicats confédérés présents approuvent les propositions exposées par le Professeur Jean-Paul Denoeux.

Les présidents des trois syndicats hospitalo-universitaires précisent que la Confédération Syndicale Hospitalo-Universitaire, dans le cadre de la loi « *Hôpital, Patients, Santé et Territoires* » souhaite rappeler leur attachement à la triple mission indissociable, de soins, enseignement et recherche, une priorité qui ne saurait être remise en question et qui ne devrait pas l'être par la loi L.R.U. Notre implication universitaire – indispensable – est garante de la qualité de la formation initiale et continue des médecins. De même, l'implication en recherche clinique est garante de la qualité et du progrès en matière de soins et d'enseignement.

Après une large concertation des membres de cette assemblée générale extraordinaire, les objectifs de la Confédération Hospitalo-Universitaires sont centrés sur la défense de la triple mission indivisible. L'augmentation du numerus clausus ne sera pas absorbée par l'effectif actuel des hospitalo-universitaires. Ainsi le relèvement de nos effectifs s'impose-t-il par la création de postes de maîtres de conférence leur offrant la possibilité - dans le cadre des mesures transitoires du décret 84-135 du 24 février 1984 portant statut des personnels enseignants - d'une carrière plus attractive par la promotion aux fonctions de PU-PH, si l'on veut maintenir la qualité d'enseignement des centres hospitalo-universitaires. La Confédération Syndicale Hospitalo-Universitaire reste attachée aux statuts liés à l'université et à l'unicité de l'ensemble des carrières hospitalo-Universitaires.

La mise à la fin des fonctions de Délégué Général de la Confédération Syndicale Hospitalo-Universitaire du Docteur Pierre Fernet est approuvée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour. Les membres de la Confédération Syndicale Hospitalo-Universitaire remercient chaleureusement Pierre Fernet qui s'est investi tout au long de son mandat syndical sans ménager ni son temps ni sa peine.

L'assemblée générale extraordinaire de la Confédération Syndicale Hospitalo-Universitaire approuve à l'unanimité la candidature du Professeur Jean-Paul Denoeux aux fonctions de Délégué Général. Les mesures organisationnelles et matérielles proposées par le Professeur Jean-Paul Denoeux pour son mandat de Délégué Général seront soumises à l'approbation des conseils d'administration de chaque syndicat confédéré.

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Samedi 21 novembre 2009

9 h 30

Faculté de médecine Cochin

(salle n° 1503 – 9 heures 30)

24 rue du Faubourg St Jacques 75014 PARIS